

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 novembre 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BON), M. GOUDEAU (représenté par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (3) Mme CAZENAVE, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 10 novembre 2009

Délibération n° : 70-2009

Objet : Centre d'accueil de jour Les Marronniers – demande d'extention de la capacité d'accueil

En janvier 2006, le CCAS a reçu l'autorisation de transformer le Centre d'Accueil de Jour Les Marronniers en établissement médico-social de 15 places pour personnes âgées dépendantes psychiques.

Depuis son emménagement en janvier 2009 dans de nouveaux locaux neufs et spacieux, et la mise en place d'un nouveau projet d'établissement, le centre a atteint en octobre sa capacité d'accueil maximum.

Les nombreuses demandes en attente permettraient d'atteindre très rapidement une fréquentation de 20 personnes par jour, tout en maintenant un excellent niveau de prise en charge.

Par conséquent, afin de répondre au besoin croissant d'accueil de jour des personnes âgées désorientées, les membres du Conseil d'Administration :

- valident le principe de présentation d'un rapport au Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) afin de solliciter une extension de l'accueil de 15 à 20 places,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 4 DEC. 2009



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
DRPA : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ

I F

18 NOV 2009